



FAITS MARQUANTS

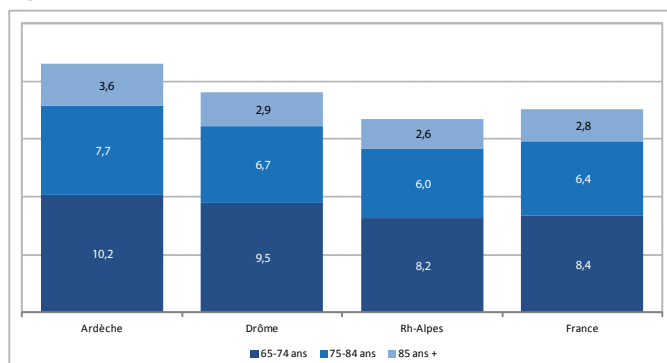
- Au 1er janvier 2012, l'Ardèche et la Drôme comptaient respectivement 68 351 et 93 436 personnes âgées de plus de 65 ans, soit 21,5% et 19% de la population de chaque département. Ces proportions sont supérieures à celles de la région (16,7%) et de la France (17,5%)
- L'espérance de vie des Drômois à 65 ans (19 ans pour les hommes et 22,7 ans pour les femmes) est similaire à l'espérance de vie de la région et légèrement supérieure à l'espérance de vie française (18,5 ans pour les hommes et 22,5 ans pour les femmes). L'espérance de vie des Ardéchois est en revanche légèrement plus faible que dans la région (18,8 ans pour les hommes et 22,4 pour les femmes)
- Depuis quelques années, on note une très forte augmentation des effectifs de personnes âgées de 85 ans et plus

UNE POPULATION PLUS ÂGÉE QUE SUR LA RÉGION, SURTOUT EN ARDÈCHE

Au 1er janvier 2012, l'Ardèche et la Drôme ont des taux de personnes âgées supérieurs aux taux régional et national. En effet, 21,5% de la population ardéchoise et 19% de la population drômoise ont plus de 65 ans, taux bien supérieurs aux taux régionaux (16,7%) et nationaux (17,5%).

Les taux sont plus élevés quelle que soit la tranche d'âge. En effet, 10,2% des Ardéchois et 9,5% des Drômois ont entre 65 et 74 ans, contre 8,2% dans la région, et 7,7% des habitants de l'Ardèche sont âgés de 75 à 84 ans, contre 6,7% dans la Drôme et 6,0% en Rhône-Alpes. Enfin, 3,6% des Ardéchois ont plus de 85 ans, taux supérieur à celui de la Drôme (2,9%), lui-même légèrement supérieur au taux régional (2,6%).

Parts (en %) de personnes âgées dans la population, 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

CONTEXTE NATIONAL

Un vieillissement continu de la population

Au cours des dernières décennies, la population française des 65 ans et plus n'a cessé d'augmenter. En 1950, elle représentait 4,7 millions d'habitants soit 11% de la population. Cette proportion est passée à 17,5% de la population métropolitaine au 1er janvier 2012, soit plus de 11 millions d'habitants de 65 ans et plus.

Cela résulte d'un accroissement de l'espérance de vie, lié à la chute de la mortalité des personnes âgées, accompagné d'une baisse de la natalité depuis les années 1970 et, enfin, à l'arrivée dans les classes d'âge supérieures des personnes nées durant le baby-boom.

Ce vieillissement de la population a entraîné une transformation de la structure par âge : alors qu'on comptait seulement 3,8% de personnes de plus de 75 ans dans la population en 1950, ce pourcentage est passé à 9,2% en 2012, ce malgré une baisse entre 1990 et 1995 due à l'arrivée des générations creuses (1ère guerre mondiale) dans les âges élevés.

D'après les projections de l'Insee, si la fécondité, la mortalité et la migration restent stables, la part des personnes de 65 ans et plus ne cessera d'augmenter et devrait atteindre 25,7% de la population en 2040.

Une surreprésentation féminine dans la population âgée

Par ailleurs, la part des femmes dans la population augmente avec l'âge. En effet, en 2012, 57,5% des Français de plus de 65 ans sont des femmes. Dans la population de plus de 85 ans, la part féminine devient beaucoup plus importante : 69% sont des femmes.

Ce phénomène est lié à la surmortalité masculine : les hommes meurent en moyenne 6,4 ans avant les femmes. Selon une hypothèse centrale d'estimation de l'espérance de vie de l'Insee, l'espérance de vie à 65 ans est actuellement de 18,5 ans chez les hommes alors qu'elle est de 22,5 ans chez les femmes, soit une différence de 4 ans. Cette espérance de vie à 65 ans devrait continuer à augmenter, l'écart entre les hommes et les femmes augmentant aussi et passant à 5,2 ans en 2050.



UNE FORTE AUGMENTATION ACTUELLE DES EFFECTIFS DE PERSONNES DE 85 ANS ET PLUS

Au 1er janvier 2012, presque la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans de l'Ardèche et de la Drôme ont entre 65 et 74 ans, et un peu plus d'un tiers ont entre 75 et 84 ans. Enfin, 16,9% des plus de 65 ans ont plus de 85 ans en Ardèche et 15,3% dans la Drôme.

La pyramide des âges met en évidence le fait que la population des personnes âgées de 85 ans et plus va continuer à croître, en raison de la part importante de personnes entre 75 et 84 ans (naissances de l'entre deux guerres), notamment dans la population féminine. En effet, si les proportions d'hommes et de femmes entre 65 et 74 ans sont semblables, il y a une proportion bien plus importante de femmes que d'hommes chez les personnes âgées de plus de 75 ans.

UNE ESPÉRANCE DE VIE À 65 ANS SUPÉRIEURE A LA MOYENNE NATIONALE DANS LA DRÔME

En Ardèche, les hommes de 65 ans peuvent espérer vivre encore 18,8 ans si les niveaux de mortalité restent stables, tandis qu'ils vivront encore 19 ans dans la Drôme. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne nationale (18,5 ans) et à peu près identiques à la moyenne régionale (19 ans). Par ailleurs, les Ardéchoises de plus de 65 ans vivront encore en moyenne 22,4 ans tandis que les Drômoises vivront 22,7 ans. Ces chiffres sont inférieurs à la moyenne régionale (22,9 ans) et proches de la moyenne nationale (22,5 ans).

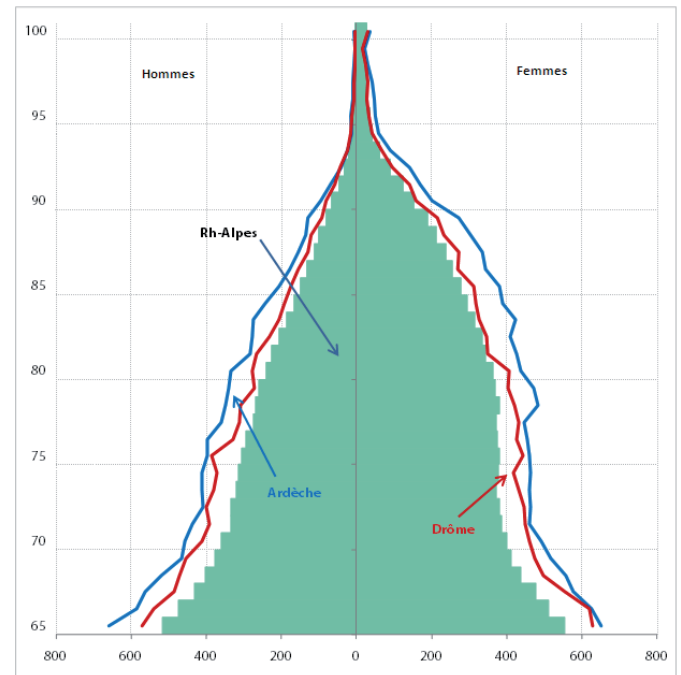
ENTRE 1982 ET 2012, UNE AUGMENTATION DES 65 ANS ET PLUS DE 49% EN ARDÈCHE, 58% DANS LA DRÔME ET 66% EN RHÔNE-ALPES

La population ardéchoise âgée de plus de 65 ans est passée de 45 734 en 1982 à 68 351 en 2012, enregistrant une hausse de 49%. La population âgée de la Drôme a, quant à elle, augmenté de 58%, passant de 56 279 à 89 128. Le nombre de personnes âgées en Rhône-Alpes a augmenté de 66% durant la même période.

Entre 1982 et 2012, la population des personnes âgées de plus de 85 ans a plus que doublé dans les deux départements, elle a été multipliée par 2,1 en Ardèche et par 2,3 dans la Drôme. Cependant, une baisse des effectifs de personnes âgées de plus de 85 ans est observée entre 1999 et 2006 dans les deux départements, qui peut s'expliquer par le creux démographique enregistré lors de la première guerre mondiale. Par ailleurs, le nombre de personnes entre 75 et 84 ans a augmenté de 41% en Ardèche et de 57,6% dans la Drôme.

L'évolution du nombre de personnes entre 65 et 74 ans a été moindre en Ardèche (29,4%) que dans la Drôme (45,9%).

Pyramide des âges des personnes de 65 ans et plus, 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

*Taux pour 100 000 habitants

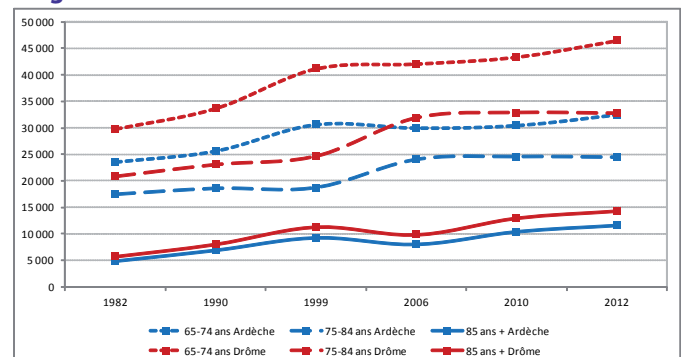
Espérance de vie à 65 ans selon le sexe, 2009-2011

	Hommies	Femme
Ardèche	18,8	22,4
Drôme	19,0	22,7
Rhône-Alpes	19,0	22,9
France	18,5	22,5

Sources : Inserm (CépiDC), Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

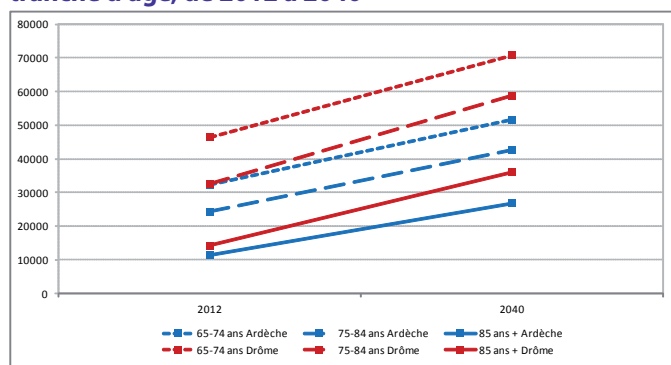
Evolution du nombre de personnes âgées selon la tranche d'âge de 1982 à 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Projection du nombre de personnes âgées, selon la tranche d'âge, de 2012 à 2040



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

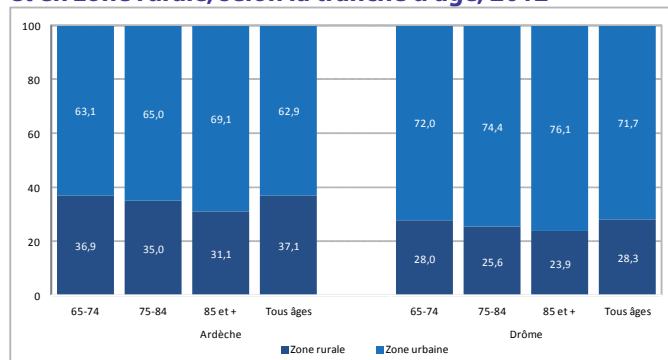
Effectifs et parts de personnes âgées vivant seules dans leur logement selon la tranche d'âge, 1999 et 2012

	1999		2012	
	Effectifs	Parts (%)	Effectif	Parts (%)
Ardèche				
65 - 79 ans	10 775	24,6	11 233	24,6
80 ans +	5 057	34,6	8 465	37,3
Ensemble	15 832	27,1	19 698	28,8
Drôme				
65 - 79 ans	14 508	24,8	16 825	26,0
80 ans +	6 893	37,2	11 904	41,6
Ensemble	21 401	27,8	28 730	30,7

Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Part (en %) de personnes âgées résidant en zone urbaine et en zone rurale, selon la tranche d'âge, 2012



Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants.

Les communes **rurales** sont des communes qui ne rentrent pas dans une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

LA POPULATION ÂGÉE DE 85 ANS ET PLUS DEVRAIT ÊTRE MULTIPLIÉE PAR ENVIRON 2,5 ENTRE 2012 ET 2040

D'après les projections Omphale de l'Insee, la croissance de la population âgée va se poursuivre et le nombre de personnes de plus de 65 ans devrait augmenter de 77,6% en Ardèche entre 2012 et 2040, atteignant ainsi 121 400 personnes en 2040, et de 77,3% dans la Drôme, soit 165 650 personnes en 2040.

Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans, correspondant alors aux naissances du baby-boom, va être multiplié par 2,3 en Ardèche et par 2,5 dans la Drôme. Il y aura également une forte augmentation du nombre de personnes de 75 à 84 ans, d'ici à 2040. Ainsi, la population des 75 à 84 ans devrait augmenter de 76 % en Ardèche et de 80% dans la Drôme. Enfin, la hausse des personnes de 65 à 74 ans d'ici 2040, bien que conséquente, serait moins importante que dans les autres classes d'âges, 59% dans l'Ardèche et 52% dans la Drôme.

UNE PERSONNE ÂGÉE DE PLUS DE 65 ANS SUR TROIS VIT SEULE DANS LA DRÔME, UNE SUR QUATRE EN ARDÈCHE

En 2012, 19 698 personnes de 65 ans et plus vivent seules dans leur logement en Ardèche (soit 28,8% de la population des 65 ans et plus), comme 28 730 dans la Drôme (soit 30,7% de la population). A la même date, 31,4% des personnes âgées vivent seules dans la région et 31,7% en France, les taux départementaux sont donc légèrement inférieurs. La part de personnes de 65 à 79 ans vivant seules est à peu près stable en Ardèche et dans la Drôme depuis 1999 mais, chez les personnes de plus de 85 ans, elle a augmenté de 2,7 points en Ardèche et de 4,4 points dans la Drôme durant la même période, en lien avec des situations de veuvage certainement plus fréquentes.

PLUS DE DEUX PERSONNES ÂGÉES SUR TROIS VIVENT EN VILLE

En Ardèche, 64,7% des personnes âgées de plus de 65 ans ou plus vivent en zone urbaine en 2012 contre 62,8% pour l'ensemble de la population ardéchoise. Dans la Drôme, plus urbanisée que l'Ardèche, 73,5% des personnes âgées vivent dans une unité urbaine contre 71,7% pour l'ensemble de la population. Les personnes les plus âgées d'entre elles ont davantage tendance à vivre en ville que les autres. En effet, alors qu'en Ardèche, le taux d'urbanisation des personnes de 65 à 74 ans (63,1%) est à peu près similaire au taux de l'ensemble des personnes âgées, tout comme dans la Drôme (72%), les taux d'urbanisation des plus de 85 ans leur sont très supérieurs, puisqu'ils sont de 68,9% en Ardèche et de 76,1% dans la Drôme.

10% DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE EN DRÔME ET EN ARDÈCHE

Au 1er janvier 2012, dans la Drôme comme dans l'Ardèche, 10,2% des personnes de plus de 60 ans vivent sous le seuil de pauvreté c'est à dire que leur revenu mensuel est inférieur à 60% du revenu médian national (*le seuil de pauvreté est de 987 euros au 1er janvier 2013*). Ces taux sont plus élevés que le taux régional (8,7%), en revanche ils sont similaires au taux national (10,2%).

3% DES RETRAITÉS ARDÉCHOIS ET DRÔMOIS SONT BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE

En 2014, l'Ardèche compte 74 109 personnes retraitées du régime général de l'Assurance maladie, tandis que la Drôme en compte 103 563. Parmi ces individus, 2,7% perçoivent le minimum vieillesse en Ardèche contre 3% dans la Drôme. Ces taux sont légèrement supérieurs à ceux observés dans la région (2,6%). Par ailleurs, la part de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire parmi les retraités du régime général est semblable à celle de la région, aux alentours de 2%.

Enfin, 24,7% des retraités ardéchois et 23,2% des retraités drômois sont exonérés de la CSG. Ces taux sont bien plus élevés que dans la région (20,4%).

LES TAUX DE BÉNÉFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE LES PLUS ÉLEVÉS SONT OBSERVÉS DANS LES VILLES CENTRES

Les cantons où les taux de bénéficiaires du minimum vieillesse au régime général de l'assurance maladie sont les plus élevés se situent principalement en zone urbaine.

En effet, parmi les huit cantons ayant les taux les plus élevés, cinq comptent plus de 15 000 habitants. Les taux les plus élevés se trouvent dans les préfectures avec 6,8% des retraités du canton de Privas percevant le minimum vieillesse et 6,3% des retraités de Valence. Enfin, parmi les huit cantons ayant le taux le plus élevé, six se situent dans la Drôme (Buis-les-Baronnies, Luc-en-Diois, Pierrelatte, Montélimar, Romans-sur-Isère, Valence) et deux dans l'Ardèche (Buzet, Privas).

Taux des personnes de plus de 60 ans vivant sous le seuil de pauvreté, 2012

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Nombre de plus de 60 ans	91 697	126 015	1 437 138
Taux de pers. pauvres	10,2	10,2	8,7

Source : Insee

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Taux de pers. pauvres : Taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté

Part des retraités du régime général bénéficiaires d'aides sociales, 2014

	Ardèche	Drôme	Rhône-Alpes
Nombre de retraités	74 109	103 563	1 216 696
Part de bénéf. min. vieil.	2,7	3,0	2,6
Part de bénéf. CMUC	1,9	2,3	2,1
Part d'exonérés de la CSG	24,7	23,2	20,4

Source : Carsat

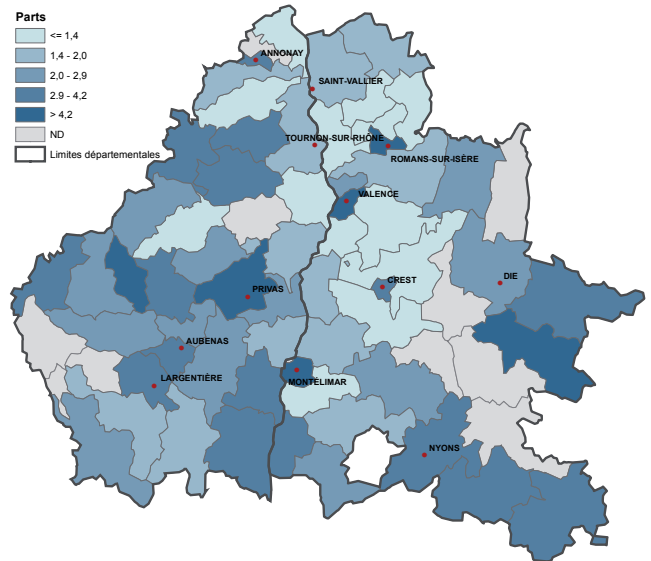
Exploitation ORS Rhône-Alpes

Part de bénéf. min. vieil : Part de bénéficiaires des allocations du minimum vieillesse (en %)

Part de bénéf. CMUC : Part de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (en %)

Part d'exonérés de la CSG : Part de personnes exonérées de la Contribution Sociale Généralisée (en %)

Part (en %) des retraités du régime général bénéficiaires du minimum vieillesse par canton, 2014



Source : Carsat

Exploitation ORS Rhône-Alpes

Carte par canton

Le **minimum vieillesse** est une prestation sociale, constitué de plusieurs allocations, qui permet aux personnes âgées les moins favorisées, ayant 65ans au moins (60 ans en cas d'incapacité de travailler), d'atteindre un seuil minimal de niveau de revenu. Pour en bénéficier, elles doivent satisfaire certaines conditions de ressources et de résidence. Les allocations du minimum vieillesse sont des avantages vieillesse à caractère **non contributif** (c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations) qui relèvent du principe de solidarité. Aussi, bien que versées par les caisses de retraite, elles sont totalement financées par le Fond de Solidarité Vieillesse (FSV). En 2015, le seuil du minimum vieillesse s'élève à 800 euros par mois pour une personne seule et 1242 euros par mois pour un couple. Il s'agit d'une allocation différentielle qui permet de porter les ressources de la personne au seuil du minimum vieillesse. La demande d'allocation doit être adressée à la caisse de retraite.

La **Couverture Maladie Universelle complémentaire** est une aide fournie à un individu, résidant en France et dont les revenus annuels sont inférieurs à 8 645 euros pour une personne seule et 12 967 euros pour un couple. Cette aide permet la prise en charge en totalité des frais de santé, que ce soit chez un médecin, en hôpital ou en clinique. De plus, aucun dépassement d'honoraires ne peut être facturé au bénéficiaire. Enfin, cette aide permet également de bénéficier de réductions sur les factures de gaz et d'électricité.

L'**exonération de la Contribution Sociale Généralisée (CSG)** est une aide aux personnes dont le revenu annuel est inférieur à 10 976 euros pour une personne seule. Elle s'applique en particulier aux individus à la retraite ou au chômage et leur permet de ne pas payer cet impôt qui représente 7,5% des revenus du ménage.